

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 08/12/2025
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 36
Nombre de procurations : 4
Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), PEREIRA-NANTERRE Jérôme (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGÉ Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), DELPONTE Michel (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), TEXIER Lionel (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, BLANDINIERES Lydia, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, ROUMAT Guy (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BUOSI Johnny (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize).

ETAIENT ABSENTS : SARDA Manuel (Artigat), BALONDRADE Marie-José (Durfort), LLUIS Claude (Lézat sur Lèze), MARTINEZ Rolande, SAHL Philippe (Le Mas d'Azil), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou).

ETAIENT EXCUSES: CAMPS Frédéric (Les Bordes sur Arize), ARNAUD François, MILHORAT Nathalie (Le Fossat), LABORDE Jean (Lezat sur Lèze), BOY Francis (Saint-Ybars).

PROCURATIONS: CAMPS Frédéric à PEREIRA-NANTERRE Jérôme, ARNAUD François à CANTEGRIL Jean-Marc, LABORDE Jean à COURNEIL Jean-Claude, BOY Francis à BUOSI Johnny.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : VANDERSTRAETEN François

Délibération n° 2025- 102 Mise en ligne à la date du retour du visa

Objet : SUBVENTIONS 2025 AUX BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que lors du vote du Budget Primitif 2025, il a été attribué des subventions de fonctionnement les budgets annexes .

Il propose d'attribuer les subventions aux budgets suivants:

- budget annexe CEL Arize Lèze	1 423 912,00 € (compte 65736211)
- budget annexe Hôtel d' Entreprises	106 410,00 € (compte 65736211)

Monsieur le Président précise qu'en application de l'article L.2224-2 du CGCT, la subvention suivante est attribuée à titre exceptionnel et ne concerne que l'exercice 2025. En effet, la suppression de toute prise en charge par le budget principal aurait eu pour conséquence une hausse excessive des tarifs des prestations aux usagers.

- budget annexe Organisme de Formations	13 811,00 € (compte 65736221)
---	-------------------------------

Le conseil communautaire, où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, valide le montant des subventions de fonctionnement 2025 aux budgets annexes comme énoncé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
VANDERSTRAETEN François

Le Président,
COURNEIL Jean-Claude